

Inventez le logo du Centre paysan

1er prix 500\$

Centre paysan
C.P. 895, succursale Bureau Chef
Lachute, Québec J8H 1Y0
paysanne@unionpaysanne.com

Règle du concours de logo du Centre paysan

Article 1

Le concours est ouvert à tout créateur, artiste, artisan d'art, designer, informaticien, infographe et toute autre personne intéressé.

Article 2

Le logo, objet du concours, doit être original, inédit, simple et traduire la mission du Centre paysan.

Article 3

Le projet doit nous parvenir sur CD-ROM ou clé USB avec description des éléments du logo.

Article 4:

Votre proposition de logo doit nous parvenir au plus tard le **vendredi 2 mai 2014**.

Article 5

Les logos en concours seront dans un premier temps jugés par les membres du C.A. Trois (3) seront choisis et ensuite publiés par voie de communiqué le **lundi 5 mai**. Ils seront placés sur la page Facebook du Centre paysan et soumis au vote populaire. Le vote se terminera le **jeudi 15 mai à 13h00**. Celui ayant reçu le plus de mention «J'aime» sera le grand vainqueur et sera dévoilé lors de l'AGA du samedi 17 mai.

Article 6

Dans la mesure du possible nous aimerions que le créateur du logo soit présent lors de l'AGA du samedi 17 mai afin de recevoir son prix. Une allocation de déplacement pourrait être accordée pour une personne demeurant à plus de 200km.

Article 7:

Le logo gagnant devient propriété exclusive de Centre paysan. Le Centre paysan pourra le modifier et l'exploiter à toutes fins utiles. Les projets qui ne seront pas retenus ne seront pas restitués.

Article 8:

Tout candidat au concours est tenu de lire et d'approuver le présent règlement. Votre signature au bas de ce document prouve que vous avez lu et approuvez les présents règlements. Veuillez faire parvenir ce document avec votre projet de logo.

Signature

date